

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LENS



Équipement



Environnement



Habitat



Économie



Déplacement

## 6. Annexes sanitaires

Arrêt	Enquête publique	Approbation
Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....	Vu pour être annexé à la délibération n°..... du.....

# I. Gestion des déchets

## 1. Compétence

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) est compétente en matière de collecte des déchets depuis 1968, à savoir, les ordures ménagères, les déchets ménagers recyclables, les encombrants, les déchets verts des ménages, les déchets ménagers spéciaux, les déchets professionnels assimilables aux ordures ménagères, ... La collecte est déléguée à la société Nicollin depuis 1997. La charge par habitant en termes de prix s'élève à 93,59€ en 2016, coût en baisse de 8.5% par rapport à 2015.

## 2. Collecte

En 2016, ce sont au total près de 150 130 tonnes de déchets ménagers et assimilés qui ont été produits, soit 0.5% de plus que l'année précédente. Les ordures ménagères représentent 50% des déchets produits avec 93 737 tonnes soit environ 382 kg/hab/an, chiffre supérieur à la moyenne nationale de 374 kg/habitant/an en 2009.

La fréquence de collecte des déchets ménagers dépend des secteurs de la Communauté d'Agglomération. La collecte a lieu 1 à 2 fois par semaine dans les secteurs pavillonnaires, 2 à 3 fois par semaine pour les habitats collectifs, et 5 fois par semaine dans le centre-ville de Lens et dans le secteur du musée du Louvre. En ce qui concerne les contenants de collecte, les bacs sont collectés 1 fois par semaine et les sacs 2 fois par semaine.

La collecte sélective est relativement efficace sur le territoire avec un taux de refus de 7.2%. La collecte est améliorée en parallèle avec l'installation de bornes enterrées et l'instauration du tri sélectif dans l'ensemble des résidences de l'habitat collectif de l'Agglomération depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les emballages ménagers recyclables collectés sont apportés au centre de tri de la société PAPREC Réseau (Harnes). Le verre collecté est apporté au centre de tri PROVER (Wingles) afin d'être recyclé. En 2016, près de 8 338 tonnes de verre ont été collectés.

La collecte des encombrants diffère aussi en fonction des secteurs. La collecte est mensuelle pour l'habitat collectif, réalisée 1 fois par trimestre, en porte-à-porte, pour l'habitat pavillonnaire et sur rendez-vous en centre-ville de Lens et dans le secteur du Louvre.

La collecte des végétaux est effectuée de manière hebdomadaire de début avril à fin novembre. Pour le secteur du centre-ville et celui du Louvre des sacs en papier sont distribués aux usagers afin d'améliorer la présentation.

De manière complémentaire, des déchetteries fixes et itinérantes assurent la collecte d'autres types de déchets. Les déchetteries fixes se localisent sur les communes de Sallaumines et Grenay. Les déchetteries itinérantes s'installent deux après-midis par mois dans des communes rurales. Elles acceptent les végétaux, gravats, encombrants, ferrailles, papiers/cartons, incinérables (sauf O.M.), pneumatiques, textiles, bois, déchets ménagers spéciaux, etc.

Par ailleurs en fin 2016, la collectivité a doté 394 foyers de composteurs répartis sur 4 communes différentes (Villers-au-Bois, Fouquières-Lez-Lens, Servins, Harnes).

## 3. Traitement des déchets

Le Centre de Traitement Thermique (C.T.T.) de Noyelles-sous-Lens traite les déchets ménagers. Propriété de la collectivité, il est exploité par la société CALLERGIE depuis 2008 pour un bail de 20 ans.

En 2016, le C.T.T. a reçu 103 430 tonnes d'ordures ménagères ou déchets assimilés. Des travaux permettent désormais la valorisation énergétique des déchets.

Le centre de tri (Paprec) de Harnes, mis en service en 2004, traite les collectes sélectives. L'installation fonctionne en 2 postes pour un tonnage moyen traité de 8,5 tonnes par heure. En 2016, le centre de tri a valorisé et acheminé en usine de recyclage, pour la Communauté d'Agglomération, 13 776 tonnes de déchets issus de la collecte sélective.

Les encombrants sont acheminés au centre de tri RAMERY Environnement basé à Harnes. Les encombrants sont triés en fonction de s'ils relèvent des déchets du BTP ou des DIB ou encombrants sur une chaîne adaptée de manière récupérer les matériaux valorisables. En 2016, près de 20 635 tonnes d'encombrants sont concernés et 7 242 tonnes de matériaux sont récupérés, représentant un taux de valorisation de 35%.

Le site de broyage de végétaux a traité environ 25 123 tonnes de déchets verts en 2016. Ce tonnage a augmenté de 11% par rapport à l'année précédente.



*Centre de Traitement Thermique de Noyelles-sous-Lens*

*Source : Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public de collecte et élimination des déchets*

## II. Alimentation en eau potable

### 1. Compétence

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a confié les compétences production, stockage et adduction en eau potable à la société Véolia Eau.

### 2. Production en eau potable

La production en eau potable est assurée grâce à 17 forages dont 15 sont repartis sur le territoire de la CALL. Ces forages permettent de capter l'eau de la nappe de la craie. Le volume produit par les ouvrages communautaires est en légère baisse (-2.2%) par rapport à l'année précédente avec 9 834 729 m<sup>3</sup> produit au total en 2017. Des volumes complémentaires achetés à la Communauté d'Agglomération d'Henin-Carvin (Captage de Quiéry-la-Motte), et au Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL) depuis novembre 2010 permettent de compléter les ressources en eau potable via des apports en eaux superficielles. Ainsi, suite à l'approvisionnement en eau potable via le SMAEL, le captage de Lens (fosse 14) a été arrêté.

En 2014, cinq captages du territoire de la CALL ont été retenus au titre des captages prioritaires « Grenelle » au regard de leur intérêt stratégique et des problématiques de pollutions des eaux qui y sont relevées. Il s'agit de captages situés à Avion, Hulluch, Liévin, Vendin, Wingles et Noyelles les Vermelles. Les démarches de reconquête de la qualité de l'eau ont été lancées et ont abouti en 2015 à la formalisation de 6 aires d'alimentation de captage.

### 3. Distribution de l'eau potable

Le volume d'eau distribué sur la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin était de 11 807 343 m<sup>3</sup> en 2017. Le territoire comptabilise 2 171 kilomètres de réseau. La Communauté d'Agglomération s'attache à améliorer la qualité de son réseau en remplaçant progressivement les canalisations en plomb avec une légère baisse (5 897 canalisations en plomb en 2016). Le prix du m<sup>3</sup> du service d'eau potable n'a pas augmenté et est donc stabilisé à 2.39€/m<sup>3</sup> TTC.

### 4. Qualité de l'eau distribuée

Outre les teneurs en nitrates relativement élevées ayant abouti à la mise en place de dispositifs de dénitrification, les prélèvements réalisés (au nombre de 405) par l'ARS en 2017 montrent une très bonne qualité de l'eau distribuée avec un taux de conformité sur les paramètres physico-chimiques de 96.8% en 2017. Quelques non-conformités sont relevées au sein des captages de Beuvry Rivage (tetrachloroéthylène). Cependant, le paramètre microbiologie est quant à lui très bon avec un taux de conformité de 100% en 2017.

La commune de Lens est concernée par une restriction d'usage de l'eau en particulier pour l'alimentation des nourrissons de moins de 6 mois et pour les femmes enceintes, respectivement lorsque la concentration en ions perchlorates dépassent 4 µg/l et 15 µg/l.

En 2017, dans le cadre du contrat de distribution Véolia continue ses recherches sur les sources émettrices notamment sur les périmètres de protection, en vue d'évaluer l'existence de sources potentielles d'apport en perchlorate.

## III. Assainissement collectif et non collectif

### 1. Compétence

La commune de Lens adhère au service public d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) géré par Véolia Eau par délégation de service public en contrat d'affermage depuis le 1er janvier 2009 et prévu à l'horizon du 31

Concernant la gestion du réseau, la commune de Lens a adopté un Règlement d'Assainissement Collectif adopté le 1er décembre 2008 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

## 2. Réseaux

L'assainissement est collectif sur quasiment l'ensemble du territoire communal. Les eaux usées de Lens sont traitées à l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens au sein du système d'assainissement n°4 du territoire d'une capacité de 117 000 équivalents habitant (EH).

## 3. Traitement

Mise en service en 1965, la station d'épuration de Loison-sous-Lens est relativement performante. En 2017, elle est conforme en équipement et en performance (Source : Portail de l'Assainissement). Les bons rendements de la station, compris entre 76 et 98,4% en 2015, assurent la qualité de traitement des eaux usées.

Le débit entrant moyen, estimé à 17 736 m<sup>3</sup>/j en 2017, respecte le volume maximum autorisé de 33 000 m<sup>3</sup>/j, réglementé par un arrêté du 10 décembre 2010. La charge maximale en entrée, de 120 300 équivalents habitants (EH) en 2017 confirme une capacité résiduelle à l'heure actuelle satisfaisante équivalente à environ 13 000 équivalents habitants.

En termes de performance environnementale, la station d'épuration assure la valorisation des effluents par la production de boues. Au total, ce sont près de 1 971 tonnes de matières sèches de boues co-compostées avec les déchets végétaux issus de la collecte sélective qui ont pu être produits en 2017 (Source : Portail de l'Assainissement).

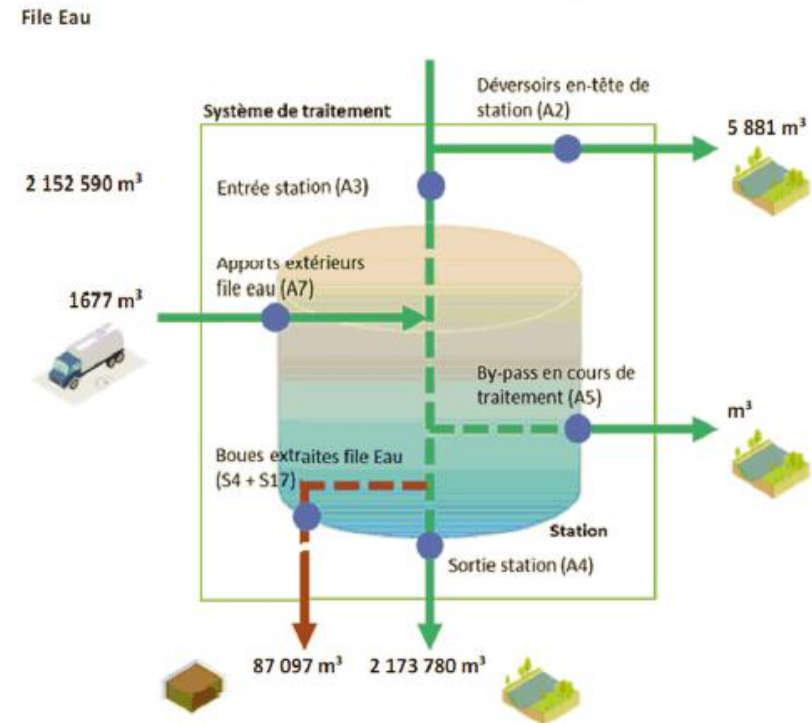
## 4. Assainissement non collectif

La vérification des équipements autonomes dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC) est également assurée par le délégataire de service public Veolia Eau depuis le 1er janvier 2009 jusqu'au 31 décembre 2020.

En 2017, 633 abonnées relevant de la compétence Assainissement Non Collectif ont été comptabilisés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-

Liévin soit 0.6% des abonnés. Toutefois, étant donné le caractère urbanisé de la commune et le maillage des réseaux à Lens, peu de dispositifs y sont probablement opérants.

### Le système de traitement est conforme pour l'année 2017



Système de traitement

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement, année 2017